

CONSEIL DE DISCIPLINE
COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : 24-2022-01142

DATE : **11 novembre 2022**

LE CONSEIL :	M ^e MARIE-JOSÉE CORRIVEAU	Présidente
	D ^{re} JOHANNE A. BÉLIVEAU	Membre
	D ^r MARC GIROUX	Membre

MONSIEUR JEAN TATONETTI

Plaignant privé

c.

D^r YVAN BOIVIN (63298)

Intimé

DÉCISION EN ARRÊT DES PROCÉDURES

[1] Le 17 juin 2022, M. Jean Tatonetti dépose une plainte à l'encontre du D^r Yvan Boivin lui reprochant d'avoir commis des actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession au sujet des résultats de laboratoire mentionnés dans son dossier médical qu'il prétend erronés.

[2] Une date d'audition pour disposer de cette plainte devait être fixée lors de l'appel du rôle du 29 septembre 2022.

[3] Le procès-verbal de l'huissier fait état que, le 23 septembre 2022, la signification de l'avis de convocation à cet appel du rôle n'a pu être faite en raison du décès de l'intimé.

[4] L'avis de décès mentionne que l'intimé est décédé le 1^{er} septembre 2022.

[5] Le Conseil étant saisi de la plainte dès sa réception par la secrétaire du Conseil de discipline en vertu de l'article 126 du *Code des professions*, une décision doit être rendue à l'égard de cette plainte.

[6] Considérant le décès de l'intimé, le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'ordonner l'arrêt des procédures.

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL, UNANIMEMENT :

[7] **ORDONNE** l'arrêt des procédures.

[8] **LE TOUT** sans frais.

Marie-Josée Corriveau
Original signé électroniquement

M^e MARIE-JOSÉE CORRIVEAU
Présidente

Linda Bélanger, LL.B., MBA, ASC

Secrétaire du conseil de discipline
Copie conforme à l'original
Signé numériquement
2022-11-17

Johanne A. Béliveau
Original signé électroniquement

D^{re} JOHANNE A. BÉLIVEAU
Membre

Marc Giroux
Original signé électroniquement

D^r MARC GIROUX
Membre

M. Jean Tatonetti
Plaignant privé (agissant personnellement)

Date de la prise en délibéré : 10 novembre 2022